



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Somme

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (D.D.T.M.) DE LA SOMME

Projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles "inondations" et "mouvements de terrains" des Bas-Champs du Sud de la Baie de Somme sur le territoire des communes de SAINT-VALERY-SUR-SOMME, PENDE, LANCHERES, CAYEUX-SUR-MER, BRUTELLES, WOIGNARUE et AULT

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **5 JUL. 2011**, il sera procédé **du mardi 16 août au jeudi 29 septembre 2011 inclus**, soit pendant quarante-cinq jours consécutifs, à une enquête publique, sur le territoire des communes de SAINT-VALERY-SUR-SOMME, PENDE, LANCHERES, CAYEUX-SUR-MER, BRUTELLES, WOIGNARUE et AULT, préalable à l'approbation, par arrêté préfectoral, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles "inondations" et "mouvements de terrains" des Bas-Champs du Sud de la Baie de Somme sur le territoire des communes de SAINT-VALERY-SUR-SOMME, PENDE, LANCHERES, CAYEUX-SUR-MER, BRUTELLES, WOIGNARUE et AULT, présenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) de la Somme.

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête publique et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies des communes précitées, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci, à l'exception des jours fériés et chômés, par le public qui pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de CAYEUX-SUR-MER, siège principal de l'enquête ; elles seront annexées au registre déposé dans cette mairie et tenues à la disposition du public.

M. Jacques DUCROCQ, chef d'agence clientèle EDF à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête sus-énumérée, se tiendra à la disposition du public, dans les mairies des communes suivantes :

Communes	Dates et horaires des permanences
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Samedi 20 août 2011 de 9 heures à 12 heures Mardi 20 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
PENDE	Jeudi 18 août 2011 de 9 heures à 12 heures Mardi 6 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
LANCHERES	Lundi 22 août 2011 de 9 heures à 12 heures Jeudi 8 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
CAYEUX-SUR-MER	Mardi 16 août 2011 de 14 heures à 17 heures Samedi 10 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
BRUTELLES	Mercredi 24 août 2011 de 9 heures à 12 heures Lundi 12 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
WOIGNARUE	Vendredi 26 août 2011 de 9 heures à 12 heures Mercredi 14 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
AULT	Mardi 23 août 2011 de 14 heures à 17 heures Samedi 17 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée dans les mairies des communes précitées pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra également consulter et obtenir communication de ces documents en s'adressant à la préfecture de la Somme, Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale, Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République - 80020 AMIENS CEDEX 9 et à la sous-préfecture d'Abbeville, 19 rue des Minimes - BP 310 - 80103 ABBEVILLE CEDEX. Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet de la préfecture (Rubrique Environnement / Sous-rubrique Aménagement).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) de la Somme, Service Connaissance des Territoires, Urbanisme et Risques, Bureau de la Prévention des Risques, Centre Administratif Départemental - 1 boulevard du Port – 80026 AMIENS CEDEX 1.

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique).

La décision d'approuver ou non le plan sera prise par le préfet de la Somme.

Amiens, le 5 JUL. 2011

Pour le préfet et par délégation,
l'attaché, chef de bureau

Nicolas GRENIER